

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Correspondance romaine. — V Nominations ecclésiastiques. — VI Ce qu'est un homme d'œuvres. — VII Etats-Unis : Trois traits de libéralisme de la Cour suprême. — VIII Aux prières. — IX La reine Alexandra et la mourante. — X En Chine : La transformation intellectuelle des Chinois. — XI Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 13 septembre

On annonce :

Le jeûne des quatre-temps.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 13 septembre

DIOC. DE MONTRÉAL, DE VALLEYFIELD ET DE JOLIETTE :

Fête du S. NOM DE MARIE, *double de 1^e cl. avec Oct.* ; mém. du 14^e dim. : préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. de l'Exaltation de la sainte Croix, *double maj.* et du dim.

HORS DES DIOC. DE MONTRÉAL, DE VALLEYFIELD ET DE JOLIETTE :

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

Du S. Nom de Marie, *double maj.* ; mém. du 14^e dim. : préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — I vêpres de l'Exaltation de la sainte Croix, *double maj.* ; mém. du S. Nom de Marie et du dim.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De la NATIVITÉ comme le 8 sept., *double de 2^e cl.* ; mém. du 14^e dim. après la Pent. ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. de l'Exaltation de la sainte Croix et du dim.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 20 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 16 sept., saint Cyprien ; du 17, saint Lambert ; du 19, saint Janvier ; du 20, saint Eustache ; de ce dimanche, Notre-Dame des Sept-Douleurs (Verdun).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 16 sept., sainte Euphémie (South Casselman).
 DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 18 sept., saint Joseph de Cupertino,
 (Mékinac).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 19 sept., saint Janvier (Weedon).

DIOCÈSE DE NICOLET. — De ce dimanche, Notre-Dame des Sept-Douleurs.
 J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 19 août 1908.



l'occasion de l'anniversaire de son élévation sur la chaire de Pierre, le pape Pie X a adressé, à la date du 4 août 1908, *Pontificatus nostri ineunte sexto*, la lettre *Hærent animo penitus*, qui est une exhortation au clergé catholique, à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales. Ce n'est point une bulle, un bref, ni même une constitution, c'est une exhortation à la fois douce et forte pour que le clergé catholique se retrempe dans la foi et y trouve les secours nécessaires dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Une analyse de cet important document serait inutile ; il faut le lire en entier, le méditer, et pour accomplir les désirs du Souverain-Pontife, faire passer dans sa vie ce qu'on y a appris. Tous les journaux, sans distinction d'opinion, ont loué cette lettre. Comme elle ne contenait aucune allusion politique, ne touchait à aucune situation, ne blessait, même de loin, aucun intérêt, on comprend cette unanimité de sentiments.

— On parle souvent de loyauté politique et chacun s'efforce de se faire décorer de ces deux mots. Et cependant, si on fouillait dans la vie passée, que de choses ne trouverait-on pas qui s'accordent fort peu avec la loyauté politique. Le marquis di Rudini, qui vient de mourir après avoir refusé de se confesser, mais après avoir déclaré vouloir un crucifix entre ses mains glacées par la mort, n'était pas un des meilleurs

sujets de François II, roi des Deux-Siciles. Il était gentilhomme *de camera*, recevait pour cela un traitement, et soldait un assassin pour faire tuer des serviteurs dévoués du roi qui contraignaient les plans des révolutionnaires. Le procès qui eut lieu à l'époque aboutit à l'incarcération du jeune marquis, et celui-ci ne dut son salut qu'à l'arrivée des garibaldiens quelques mois après. Il se disait catholique mais non clérical ; et c'est pour ce motif qu'en 1898 il fit dissoudre toutes les associations catholiques dans le nord de l'Italie, et que son dernier discours à la Chambre a été pour demander la laïcisation de l'enseignement primaire.

— Un autre exemple de loyalisme politique nous est donné par le maire actuel de Rome, M. Ernest Nathan, grand maître de la Maçonnerie. Il veut sauver M. Nasi, son frère en loge, obtient subrepticement la copie des griefs qu'on lui reproche et la fait passer à ce dernier. Obligé de s'expliquer devant la haute cour de justice, il n'osa point renier son écriture, ni le genre de services qu'il avait rendu à l'accusé en lui fournissant le moyen de préparer sa défense et sa fuite. C'est la même personne qui avait cherché de faire évader Tullio Murri, l'assassin de M. Bonmartini, en lui faisant procurer un refuge en Grèce. Ce fait fit beaucoup de bruit à l'époque, en mettant en évidence la solidarité maçonnique, même quand il s'agit de soustraire un assassin aux lois de son pays. Mais le comble, c'est le trait suivant : un journal de Paris, *l'Action*, devait donner à ses lecteurs connaissance de ce fait, qui ne mettait pas en évidence la correction et l'honnêteté maçonniques. Que fit-il ? Il changea M. Nathan en un vulgaire curé, déclara qu'un curé italien avait fourni à M. Tullio Murri les moyens de disparaître, et naturellement s'insurgeait contre le rôle de ce ministre de Dieu s'occupant de faire évader un assassin.

— Un protocole vient d'être signé entre le Saint-Siège et

l'Espagne pour résoudre une foule de questions pendantes. Lorsque la reine Isabelle signa avec Pie IX le concordat de 1851, elle le fit préparer par une commission. De même une commission spéciale est instituée qui sera présidée par le cardinal Sancha y Hervas, archevêque de Tolède, et se composera de personnes dont la moitié sera nommée par le Saint-Siège, et l'autre moitié par le gouvernement du roi. Le programme de cette commission mixte est le suivant. Elle étudiera et tracera une nouvelle circonscription des diocèses d'Espagne et des îles adjacentes, et verra si on peut supprimer quelques évêchés. La commission, examinant le budget des cultes, cherchera à voir si on ne peut pas aussi réaliser des économies sans troubler gravement les conditions de l'Eglise en Espagne. Mais la commission devra s'occuper surtout d'améliorer le sort des curés des paroisses rurales.

— Il serait difficile de porter a priori un jugement sur ce qui sortira des travaux de cette commission. Le nombre des évêchés actuels d'Espagne est de 56, et 58 en comptant les deux sièges dans les îles Canaries. La population est de 19 millions et demi, toute catholique, ce qui donne une moyenne de 330,000 habitants par diocèse ; mais ceux-ci sont inégalement répartis, quelques diocèses sont depuis longtemps sans titulaires et administrés par les évêques voisins. Aussi une refonte de ces circonscriptions sera une chose excellente, pourvu que toute la réforme ne se borne pas à prendre quelques millions dans les mains de l'Eglise pour les verser dans les coffres de l'Etat. Quand un gouvernement a prétendu réformer l'Eglise catholique, il s'est toujours borné à la seconde des opérations de l'arithmétique, qu'on appelle la soustraction. Il faut espérer cependant que, vu les précautions dont on s'entoure et la composition de la commission, les choses n'en arriveront pas là, et que l'on fera d'utile et bonne besogne.

— On vient de publier une décision de la Sacrée Pénitencerie donnée l'année dernière à l'évêque de Luçon, et qui est d'actualité pour tous les pays. Il s'agit de l'excommunication qu'encourent ceux qui achètent ou jouissent des biens ecclésiastiques, soit biens de l'Église, soit biens des communautés religieuses spoliées. La décision porte la date du 5 août 1907. Tout d'abord on y déclare que les liquidateurs, tant qu'ils ne font qu'administrer les biens ecclésiastiques volés par le gouvernement, ou qu'ils s'emploient à les revendre pour son compte, ne sont pas sujets à l'excommunication portée par le Concile de Trente (Sess. XXIII, chap. XI, de *Reformatione*). La raison en est obvie : ils agissent pour le compte d'un tiers, et ne jouissent aucunement du bien qu'ils gèrent. Ajoutons bien vite que le cas soumis était simplement de savoir si ces liquidateurs étaient sujets à l'excommunication *latae sententiae* ; et, nullement, s'ils pouvaient, sans commettre une faute, exercer cet emploi et se faire complices du gouvernement. Aussi, ajoute le décret, s'ils gardent pour eux tout ou partie du bien volé, ils tombent immédiatement sous le coup des censures de l'Église.

— Le liquidateur a loué à un tiers une maison appartenant à une communauté religieuse spoliée ; le locataire jouissant ainsi du bien volé tombe sous les censures et il est tenu à restitution selon les règles données par les théologiens. Mais un autre cas était plus délicat. Le liquidateur met en vente les produits du jardinage, par exemple, récoltés dans les jardins d'une communauté spoliée. Il peut se produire deux hypothèses. Ou bien la vente a lieu de la main à la main, ou bien elle a lieu aux enchères publiques, à la criée. Ce second cas seulement a été soumis à la Pénitencerie, qui répond qu'alors (dans le cas de vente aux enchères publiques) les acheteurs peuvent être absous, mais on doit leur imposer une aumône en faveur

de la Congrégation spoliée dans le cas où ils auraient fait ces achats à un taux inférieur au juste prix des denrées. C'est toujours le même principe : on ne peut s'enrichir du bien volé. Et quand ce bien est ecclésiastique, la propriété est couverte et défendue par les censures de l'Église.

— L'essai d'une administration bloccarde à Rome n'a pas donné les résultats que l'on s'en promettait, et les électeurs à qui l'on avait fait espérer plus de beurre que de pain, non seulement n'ont pas eu le beurre, mais payent le pain plus cher. Même les journaux maçonniques commencent à trouver que les choses ne vont pas, et s'ils soutiennent encore l'administration, c'est sans enthousiasme et parce qu'il leur est difficile de faire autrement. Tout renchérit et les loyers déjà bien durs l'année dernière, ont encore augmenté cette année. De plus la ville va mettre une taxe sur la valeur locative dont l'effet immédiat sera de faire encore croître le prix des habitations. L'administration fait bien des projets, elle escompte les millions à venir ; mais les projets ne s'exécutent pas et le gouvernement s'oppose à ce que la ville puise dans ses caisses pour donner aux Romains les 100,000 logements qu'elle déclare lui être nécessaires. Le gouvernement est en effet partagé entre deux courants divers. D'une part, il voudrait bien que la capitale fut telle, non seulement par sa situation politique, mais aussi par le nombre de ses habitants ; de l'autre il hésite à laisser tant de gens affluer à Rome, car ils peuvent devenir à un moment donné un véritable danger. Rome n'a pas d'autres industries que celles des hôtels et des restaurants ; le jour où l'étranger ne donne pas, suivant la parole vulgaire, tout s'en ressent, depuis l'hôtelier jusqu'au cocher de fiacre. Avec le courant syndicaliste, comme les sources de mécontentement ne manquent pas, une émeute est bien vite organisée.

— Nous en avons eu ces temps-ci, et les faits sanglants qui

se sont déroulés sur la *piazza del Gesù* sont encore présents à la mémoire de tous. La force a eu la victoire ; mais ce sont des victoires à la Phyrus, et il n'en faudrait pas beaucoup de ce genre pour que la révolution vint balayer le trône vacillant de la maison de Savoie. Aussi le gouvernement n'a point de politique bien arrêtée, il va au petit bonheur, ne cherchant pas au-delà des événements de la journée, ne prévoyant pas l'avenir, préférant réprimer plutôt que prévenir, et comptant sur cette force d'inertie qui a pour grand aide le temps. Jusqu'ici cette politique, qui est celle du Président du Conseil, a réussi ; mais le succès continuera-t-il à s'atteler au char de l'État ? Bien qu'il l'ait représenté sur les nouvelles monnaies divisionnaires récemment mises en cours, on peut encore en douter.

DON ALESSANDRO.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

PAR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Z. Alary, aumônier à la maison-provinciale des Religieuses du Bon-Pasteur :

M. l'abbé A. Lapalme, aumônier de la maison de Lorette des Religieuses du Bon-Pasteur ;

M. l'abbé P.-M. Reed, aumônier de l'Orphélinat Saint-Patrice à Outremont ;

M. l'abbé J.-O. Maurice, professeur au Collège de l'Assomption ;

M. l'abbé C. Boyer, professeur au Collège de Montréal ;

M. l'abbé S. Morin, professeur au Collège de Montréal ;

M. l'abbé E. Charbonneau, professeur au Collège de Sainte-Thérèse ;

M. l'abbé J.-A. Forget, professeur au Collège de Sainte-Thérèse ;

M. l'abbé A. Léveillé, professeur au Collège de Sainte-Thérèse.

CE QU'EST UN HOMME D'ŒUVRES

 U'EST-CE qu'un homme d'œuvres ? C'est un catholique fervent, qui professe virilement sa religion, qui a le souci de sa foi, qui, devant les attaques de l'indifférence ou de l'impiété plus ou moins accentuée, comprend ses responsabilités et s'applique à glorifier Dieu partout et toujours pour sauver des âmes. L'homme d'œuvres, on le connaissait bien autrefois ; on l'estimait, on l'admirait, on se prenait souvent à vouloir lui ressembler ; et l'on répétait, en pensant à cet idéal du serviteur de Jésus-Christ, le mot d'Augustin converti : *Quod isti et istæ, cur non ego ? Ce que d'autres font, pourquoi ne le ferais-je pas ?*

Essayons de préciser, en quelques lignes, en quelques traits essentiels, le programme d'un homme d'œuvre, avec l'espoir de le voir revivre au milieu de nous !

Il faut dire tout d'abord et sans réticences que l'homme d'œuvres n'agit pas en vue de la politique. Il ne fait pas de politique proprement dite, parce que la politique est vaine, si l'on ne commence par changer les idées et les mœurs ; qu'elle pourrait nuire à son apostolat ; et que, du reste, la tâche sur le terrain religieux est si grande, qu'il n'a pas de temps ni de forces pour autre chose. Il ne se désintéresse pas cependant de la politique ; il approuve ceux qui, dans un esprit généreux, font de la "bonne" politique ; il les aide, à l'occasion, de ses conseils et de sa bourse ; il applaudit toujours à leurs succès, mais il dit, lui : *les âmes d'abord !* Toutefois si les besoins de la cause de Dieu appellent sa présence et même son nom, il n'hésite pas et se donne.

L'homme d'œuvres agit par l'exemple, par la dignité de son existence, par ses vertus, par son ascension constante vers la Beauté invisible, par son ardeur à réaliser,

dans son être, la chère image de Jésus " doux et humble de cœur ".

Il agit par sa *probité professionnelle*, s'appropriant la belle déclaration de Paul Lamarche, un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui, alors professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, écrivait à un ami : " Si je prépare mon cours avec beaucoup plus de soin que ne l'exigerait ma responsabilité officielle, c'est que je me tiens certain de plaire à Dieu en me rendant utile à mon jeune auditoire, et en faisant tous mes efforts pour que les services et l'autorité morale du professeur donnent quelque crédit aux exemples du croyant ".

L'homme d'œuvres agit par sa *prière*. Persuadé de l'inutilité des efforts qui ne s'appuient pas sur Dieu, il prie, il prie sans cesse ; sans cesse il demande, à genoux, de toute son âme, le secours du Saint-Esprit, sa lumière et sa force : *Veni Sancte Spiritus*. Il est paroissien assidu et docile ; il assiste souvent, presque chaque matin, à la messe ; il communie souvent, presque chaque jour, comme les premiers chrétiens ; il aime à dire que l'Eucharistie c'est l'aliment de sa foi, le secret de sa vertu, l'efficacité de son action.

L'homme d'œuvres agit par une *action personnelle et directe d'homme à homme*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des œuvres. Il est de toutes de œuvres, il apporte à toutes sa collaboration attentive et dévouée, favorisant aussi bien les nouvelles que les anciennes, se donnant aux œuvres de prévoyance sociale comme aux œuvres d'assistance charitable.

Mais, afin de rendre son action plus adaptée, plus intense, plus puissante, il se *spécialise* suivant ses aptitudes et ses goûts dans une Œuvre : Ecole, Patronage, Cercle d'études, Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, etc., etc. Là, on peut le dire, se trouvent au service de Dieu et des âmes, son cœur et sa vie.

Il est, partout et toujours, extrêmement respectueux et aimable, prêt à aider son prochain quel qu'il soit, ami, indifférent, hostile même à l'occasion.

Que l'on ne dise donc pas : il n'y a rien à faire ici, c'est trop mauvais ; ou encore : je suis trop petit et trop faible pour être un homme d'œuvres !

Il y a toujours quelque chose à faire là où il y a Dieu, notre Créateur et notre Maître, à glorifier ; là où il y a de pauvres âmes blessées à prémunir contre l'erreur, où à ramener dans les sentiers de la vérité.

Si humble que l'on soit, si peu que s'étende son cercle d'influence, on rayonne quand même, parce que, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, tout mouvement qui se communique à travers le temps et l'espace, est une force qui compte.

ETATS-UNIS

Trois traits de libéralisme de la Cour suprême

FE R. P. Montalibet, de l'ordre des Bénédictins de la Pierre-qui-Vire, en résidence actuellement à Oklahoma, aux États Unis, fait connaître au *Bulletin religieux de Bayonne*, trois décisions fort importantes et empreintes du plus profond libéralisme, rendues par la cour suprême des Etats-Unis, sur des questions d'attribution de biens ecclésiastiques.

On sait que la rupture de l'union de l'Eglise et de l'Etat, qui avait été la conséquence de l'incorporation des colonies espagnoles de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines aux Etats-Unis, avait entraîné les problèmes les plus compliqués et les plus délicats. La situation de l'Eglise avait bien été réglée aux îles Philippines par Léon XIII, d'accord avec la délégation

que le Président Roosevelt avait envoyé dans ce but à Rome ; mais, depuis, une sorte de schisme avait éclaté. Le parti schismatique s'était emparé de plusieurs églises et possessions ecclésiastiques et réclamait la possession de tous les biens ecclésiastiques de la colonie, sous le prétexte qu'il était catholique et ne faisait que continuer les traditions religieuses établies dans les îles par quatre cents ans d'évangélisation. Mais la question ayant été posée devant la cour suprême des Etats-Unis, la décision de la plus haute cour de la République a été radicalement en faveur de l'Eglise romaine. Les schismatiques ont dû rendre gorge.

A Porto-Rico, la question des biens ecclésiastiques se posa aussi, quoique d'une façon un peu différente. « Les municipalités, sans jouer au schisme et protestant de leur fidélité à l'Eglise romaine, réclamèrent les biens ecclésiastiques au nom de la commune. Le Président Roosevelt confia encore la solution de cette question à la cour suprême des Etats-Unis. Les municipalités spoliatrices de Porto-Rico ont été à leur tour condamnées. L'une d'elles, notamment, a dû payer des sommes très fortes au délégué du pape pour les bâtiments dont elle s'était emparée ». La cour suprême posa le principe que l'Eglise catholique était « une entité morale, une personne civile avec les mêmes droits légaux que, par exemple, les sociétés de bienfaisance ; que les fondations faites en sa faveur par les âmes pieuses et par les communes elles-mêmes dans le cours des âges ont le caractère de dons librement consentis, et que, dès lors, les municipalités ne peuvent pas en réclamer la possession ».

Pendant les protestants exaltés et les anticléricaux coalisés avaient juré de triompher au moins sur un point. Ils soulevèrent des protestations, organisèrent des pétitions en faveur des Indiens que l'Eglise catholique attirait, disaient-ils, dans ses pièges. Pour comprendre le cas, il faut se rappeler que les

diverses tribus indiennes ont, par contrat avec le gouvernement fédéral, reçu des sommes d'argent, en compensation des territoires dont ils ont été dépossédés par les invasions successives de la race blanche. L'Etat détient ce trésor pour défendre le pauvre Indien contre la rapacité des spéculateurs, et lui en verse régulièrement l'intérêt pour des objets d'utilité publique, au choix de l'indigène lui-même. Les tribus catholiques en emploient une partie pour aider les missions catholiques indiennes, et surtout pour maintenir les écoles où les bonnes Sœurs et les Pères missionnaires transmettent à leurs enfants les enseignements de la foi chrétienne. Les politiciens virent là une attaque effroyable contre la Constitution des Etats-Unis. Celle-ci, disent-ils, ignore la religion catholique, pose comme principe fondamental que l'Etat est séparé de l'Eglise et que, dès lors, il ne peut entrer en accord avec aucune institution religieuse, qu'elle soit catholique, juive ou protestante.

L'attaque était habile, parce qu'elle se couvrait d'un manteau d'impartialité et revêtait les apparences d'un zèle patriotique pour la conservation des institutions républicaines. Mais, une troisième fois, M. Roosevelt soumit la question à la cour suprême. « Celle-ci, dernièrement, déclarait dans sa décision que la Constitution des Etats-Unis est basée sur la justice et que l'argent en dépôt dans les caisses de l'Etat appartenant de droit aux Indiens, ces derniers sont libres de le faire distribuer par le gouvernement comme bon leur semble ».

AUX PRIERES

M. l'abbé A. Sérieys, p. s. s, décédé à Montréal.

Sœur Marie-Apollonie, née Louise Chabot, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Sœur Marie-Cécile Derome, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Adèle Toussin-Lutgarde, religieuse auxiliaire des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Saint-Boniface. Ma.

LA REINE ALEXANDRA ET LA MOURANTE

Croix de Paris, 7 juin

A reine Alexandra vient d'augmenter sa popularité, s'il est possible, par un angélique trait de bonté, dont tout Londres s'entretient depuis vingt-quatre heures.

Il y a, dans le quartier de Bayswater — à une centaine de mètres de l'endroit où je trace ces lignes — un hôpital spécial, « l'hospice des mourants ». C'est là qu'une ingénieuse charité s'applique à adoucir, par mille tendres soins, les derniers moments de ceux et de celles que l'art de la médecine s'est reconnu impuissant à sauver. Parmi les moribonds de l'hospice Saint-Luc, se trouve une jeune ouvrière, Marthe Massey, arrivée à la dernière période de la consommation et au terme d'une vie, courte par les années, mais longue par les souffrances. La pauvre enfant avait toujours eu un ardent désir de voir la reine et n'avait jamais pu le satisfaire. Enfin, la semaine dernière, n'y tenant plus, elle avait, à l'insu de tout le monde, écrit à Sa Majesté pour la supplier de venir la voir avant de partir pour la Russie : car à son retour il serait probablement trop tard. La lettre était conçue en termes si simples, si respectueux, si pathétiques, que la reine en fut touchée jusqu'aux larmes et résolut d'exaucer le vœu de la jeune mourante.

Avant hier, vers 4 heures et demie, elle arriva à l'hospice Saint-Luc dans son automobile blanche, sans avoir prévenu personne de sa visite. Elle sonna à la porte et demanda à la servante qui vint lui ouvrir si « miss Massey était là » ? Sur la réponse affirmative de la jeune bonne, qui faillit tomber en syncope en reconnaissant sa souveraine, Sa Majesté entra dans le petit salon de la directrice, miss Brook-Alder. Celle-ci accourut aussitôt et conduisit la reine auprès du lit de Marthe

Massey. Comment peindre la surprise, la joie, la reconnaissance de la pauvre malade ? Elle-même était impuissante à exprimer les sentiments qui l'agitaient : ses regards seuls et ses larmes disaient toute sa gratitude, mais ils la rendaient clairement. Lorsque la reine remit à Marthe un magnifique bouquet composé d'orchidées, de muguet et d'œillets blancs, en lui disant qu'elle l'avait fait cueillir pour elle dans les serres du palais et en la remerciant gracieusement pour sa lettre ainsi que pour son invitation à venir la voir, à laquelle elle était heureuse de se rendre, tout ce que l'enfant put répondre d'une voix brisée par l'émotion fut : « Merci, Votre Majesté » ! Mais son regard, mouillé de larmes, en disait long. La reine parcourut ensuite les salles de l'hospice, s'arrêtant à chaque lit et distribuant aux pauvres moribonds de superbes roses qu'elle avait apportées. Sur le passage de la souveraine s'élevait un concert de bénédictions, bien différent de ce salut, qu'adressaient au César romain, en entrant dans l'arène, les gladiateurs, qui, eux aussi, allaient mourir.

Comme la reine allait se retirer et prenait congé de la directrice dans le vestibule, elle entendit un bruit de toux. « Qui est-ce qui tousse » ? demanda-t-elle. Comme on lui répondait que c'était Marthe Massey, elle pria qu'on lui allât chercher dans son automobile certaines pastilles, qu'elle emporte toujours avec elle. Retournant alors auprès du lit de la jeune malade, elle lui glissa elle-même une pastille dans la bouche en lui recommandant de la laisser fondre. Elle remit ensuite le reste de la boîte à la directrice, en la priant de donner une pastille à Marthe chaque fois qu'elle serait prise d'un accès de toux. Et, après avoir adressé à la pauvre mourante un de ces sourires angéliques, qui sont pour l'âme comme un rayon de soleil, la reine Alexandra lui pressa affectueusement la main et se retira.

Tout commentaire affaiblirait ce trait d'exquise bonté.

F. DE BERNHARDT.

EN CHINE

La transformation intellectuelle des Chinois

TN missionnaire, originaire du diocèse d'Auch, actuellement en Chine, envoyait récemment à un de ses amis une lettre que celui-ci a communiquée au *Bulletin religieux* de ce diocèse. Cette lettre donne de curieux détails sur la transformation intellectuelle et morale qui s'opère en Chine.

Il paraît que jusqu'à ces derniers temps, dans les écoles chinoises, on étudiait exclusivement les auteurs classiques, c'est-à-dire Confucius et ses quatre livres qui comprennent : 1o *La grande science*, 2o *Le milieu immuable*, 3o *Les sentences de Confucius*, 4o *Le livre de Mongtzé*. Aujourd'hui tout est changé, et depuis l'an dernier seulement. Les succès japonais ont incité les Chinois à se lancer dans l'étude des sciences européennes. Des écoles se sont fondées un peu partout sur le modèle soi-disant de ce qui se passe en Europe. Déjà la Chine a envoyé beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles étudier au Japon. Ce sont les futurs éducateurs de la Chine. " Quelques-uns sont déjà revenus, écrit ce missionnaire, et ils sont considérés comme des Pic de la Mirandole. D'autres les suivront désormais sans interruption, et ainsi les écoles seront sans cesse perfectionnées."

Malheureusement ce régime nouveau vient contrarier l'apostolat du missionnaire. Et celui-ci explique fort bien pourquoi : " Jusqu'à ce jour, en effet, il suffisait, pour être admis, de répondre convenablement aux questions posées, quelle que fût l'école d'où on sortait. Aujourd'hui, il est obligatoire, pour avoir même le droit de se présenter, de se faire recevoir dans une école publiques : car seules les écoles publiques pourront

conférer les grades et il sera nécessaire, pour y prétendre, d'avoir été leur élève tout le temps. Or, dans ces écoles, on continue à faire la prostration et le sacrifice à Confucius. Comme notre doctrine réprouve de tels usages, les chrétiens ne pourront pas entrer dans les écoles publiques, et, par voie de conséquence, il leur sera impossible de passer des examens. Cela nous donne bien à penser. Nos chrétiens se voient rejetés de la classe des lettrés, ou ils sont exposés à apostasier. On attend que nos évêques trouvent une solution. Mais ce ne sera pas chose aisée."

Il en résulte que des changements radicaux se préparent en Chine. L'impératrice-mère a beau enrayer ce mouvement, elle se voit obligée de faire des concessions. Les élèves envoyés au Japon reviennent tous révolutionnaires, et déjà ils fomentent des troubles sur divers points de l'empire. On réclame une constitution, et voilà que la Chine va peut-être avoir aussi son Parlement. En tout cas, on craint des troubles après la mort de l'Impératrice-mère, qui est très âgée. C'est elle seule qui, tenant les rênes du gouvernement, empêche, grâce à son énergie, les événements de se précipiter : " Elle, disparaissant, qu'advient-il ? ajoute le missionnaire. Peut-être de grands malheurs pour nous. Mais nous espérons que de ce malheur l'Eglise de Chine sortira triomphante et avec des moyens de propagation dont elle était privée auparavant "

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	15	SEPTEMBRE	—	Saint-Cyprien.
JEUDI,	17	"	—	Saint-Philippe-de-Laprairie.
SAMEDI,	19	"	—	Verdun.